

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 13 janvier 2017 à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 06/01/2017, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Erwan LE FLOCH, Président.

Présents : 16

Erwan LE FLOCH, Jean KERIVEL, Marie-Pierre BARIOU, Christian GRIJOL, Patrick TANGUY, Marc RAHER, Yves TYMEN, Gaby LE GUELLEC, Thomas MEYER, Catherine ORSINI, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marie Raphaëlle LANNOU, Hélène QUERE, François CADIC, Françoise PENCALET, Hugues TUPIN

Absent excusé : Henri CARADEC

Pouvoirs : 5

Dominique TILLIER, pouvoirs à Marie Raphaëlle LANNOU
Philippe PAUL, pouvoirs à François CADIC
Claudine BROSSARD, pouvoirs à Hélène QUERE
Florence CROM, pouvoirs à Marie-Pierre BARIOU
Jean-Jacques GOURTAY, pouvoirs à Marie-Thérèse HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Marie Raphaëlle LANNOU

Délibération N° DE 08-2017

Objet : Budget eau régie et Assainissement régie : Paiement via le dispositif TIPI

Rapporteur : Erwan LE FLOCH

Les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans le cadre du transfert de compétence au 01/01/2017 du service Eau et Assainissement et afin de continuer à offrir les mêmes services à la population, il est proposé de valider et déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier.

TIPI est un service intégrable au site Internet de la collectivité à partir duquel l'utilisateur peut effectuer tous ses règlements, lui permettant ainsi de bénéficier d'un service de paiement moderne et accessible à tout moment.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 2/01/2017,

Il est proposé :

- **D'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI pour les budgets Eau régie et Assainissement régie.**
- **D'autoriser le président à signer la convention et l'ensemble des documents nécessaires à cette mise en place.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 13 janvier 2017

**Le Président,
Erwan LE FLOCH**

